

## Communiqué de presse

### Olivier DUSSOPT lance le cycle de la concertation relative à la rémunération des agents publics

M. Olivier DUSSOPT, secrétaire d'Etat auprès de M. Gérald DARMANIN, ministre de l'Action et des Comptes publics, a ouvert ce matin le troisième cycle de concertation relative à la refonte du contrat social avec les agents publics sur les quatre prévus, avec l'ensemble des organisations syndicales et les représentants des employeurs des trois versants de la fonction publique.

Conformément aux orientations fixées par le Premier ministre lors du premier Comité interministériel de la transformation publique (CITP) le 1er février dernier, ce cycle poursuit trois principaux objectifs :

1. Sécuriser le pouvoir d'achat des agents publics, notamment au regard de l'évolution de l'inflation, tout en intégrant les enjeux de soutenabilité des dépenses publiques ;
2. Retrouver des marges de manœuvre pour mieux prendre en compte l'évolution des besoins des services, par exemple pour s'adapter à de nouveaux métiers ou de nouvelles organisations du travail ;
3. Mieux reconnaître les mérites et l'implication des agents et des services.

Sur ce dernier enjeu, le secrétaire d'Etat a rappelé qu'il y avait « *une très forte attente des agents et des services qui souhaitent voir leurs efforts davantage reconnus et valorisés. Nous devons examiner les leviers permettant à l'avenir d'avoir des dispositifs de reconnaissance de l'engagement professionnel plus transparents, plus légitimes et plus efficaces. A cet égard, la concertation sur les critères à prendre en compte est essentielle. Il n'y a pas définition unique du mérite. Le mérite peut être individuel et collectif* ».

La réunion a permis d'échanger sur les forces et faiblesses de notre système de rémunération dans la fonction publique, à partir des regards croisés de M. JABOBZONE, expert de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et de M. Paul PENY, directeur des ressources humaines du groupe Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Les rémunérations brutes des agents publics représentaient 15% des dépenses publiques et 8% du PIB en 2016 (188 Md€). Près de 90% de ces rémunérations dépendent, en tout ou partie, de l'indice détenu par les agents dans leur corps ou cadre d'emploi. Cette situation doit nous interpeller a dit le secrétaire d'Etat car, « *laissant une grande place à l'automatisme, ce système de rémunération présente la faiblesse d'être peu incitatif à la mobilité et pas toujours efficient du point de vue de la dépense publique* ».

Deux réunions de travail techniques se tiendront d'ici la fin juillet sous l'égide de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) pour approfondir le

diagnostic sur les déterminants de la rémunération des agents publics et définir les mécanismes de reconnaissance des mérites, avant l'examen à la rentrée des différents scénarii d'évolution envisagés en matière de structuration de la rémunération dans la fonction publique.

**Contact presse :**

Secrétariat du chef de cabinet : 01 53 18 45 75

Adresse mail : [chefcab.semaccp@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:chefcab.semaccp@cabinets.finances.gouv.fr)